

PREMIER MINISTRE

COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

PREMIERE SESSION PLENIERE
DE L'ANNEE 2016
LUNDI 4 JUILLET 2016
Palais des Congrès de Paris

COMPTE RENDU

établi par le Rapporteur
en application du décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014
(article R. 1115-14 du code général des collectivités territoriales)

CE RECUEIL COMPREND :

- Le texte intégral du discours introductif de Monsieur Jean-Marc AYRAULT, ministre des affaires étrangères et du développement international, président la C.N.C.D.,
- Le compte rendu analytique des débats,
- Une pièce annexe pour l'information des membres de la C.N.C.D.

N.B. Les propos attribués à chacun des intervenants constituent un résumé de leur prise de parole et, sauf citation explicite, ne sont pas la reprise verbatim de leurs déclarations.

**Intervention de M. Jean-Marc AYRAULT,
ministre des affaires étrangères et du développement international**

(Texte intégral)

Coopération décentralisée - Diplomatie économique - Discours de M. Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères et du développement international, à l'occasion de la commission nationale de la coopération décentralisée, Paris, 04 juillet 2016

Monsieur le Vice-Président, Cher François Rebsamen,
Mesdames et Messieurs,

Au fil des années, les collectivités locales ont vu leur champ d'action s'étendre. Économie, développement durable, éducation, santé, logement, solidarité... elles interviennent désormais dans presque tous les domaines. La coopération décentralisée a donc également changé d'ampleur et de nature.

Dans un tel contexte, où communes, métropoles, départements et régions sont présents sur la scène internationale et contribuent à l'action extérieure de la France, la Commission nationale de la coopération décentralisée est devenue une instance essentielle pour le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales.

Dans un monde de compétition, l'intérêt de la France est de veiller à la cohérence entre tous les acteurs. Après la loi NOTRe, avec les nouvelles régions et la création des métropoles, c'est même devenu indispensable.

C'est pour cette raison que j'ai décidé d'organiser, dans le cadre de la semaine des ambassadeurs qui se tiendra fin août, une journée entière de réflexion sur le thème «Diplomatie et territoires». Ce sera l'un des temps forts de la réunion annuelle de notre réseau diplomatique.

Cette réflexion pourra s'appuyer sur le travail conduit actuellement par le secrétaire général du ministère et le délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales, Bertrand Fort, auquel votre commission est pleinement associée.

Historiquement, l'action internationale des collectivités territoriales s'est déployée dans deux directions : l'Europe et la solidarité avec les pays en développement. Ces deux objectifs restent d'actualité.

L'Europe, je sais que vous y êtes très attachés. Après le référendum britannique et face à l'incertitude, il est important de le rappeler. Aujourd'hui, près de deux tiers des partenariats internationaux des collectivités françaises sont conclus au sein de l'Union européenne. Je vous invite à approfondir ces échanges. Ce sont vos actions et celles des associations, des écoles, des hôpitaux et des entreprises que vous soutenez qui font l'Europe : l'Europe de la proximité, l'Europe de la solidarité et de l'enrichissement mutuel. J'encourage également les associations de collectivités à s'investir avec leurs homologues des autres États membres. Mon ministère vous soutiendra toujours dans cette approche.

Je salue, à cette occasion, le rapprochement en cours entre l'Association française des conseils de communes et régions d'Europe et Cités Unies France présidée par le Maire de Strasbourg, Roland Ries qui est avec nous aujourd'hui et que je salue. Ensemble, elles formeront bientôt une seule et même association, plus forte et plus visible.

L'autre domaine «historique» de l'action extérieure des collectivités locales, c'est la coopération et la solidarité internationale.

Depuis longtemps, vous avez su mobiliser les énergies autour de projets concrets pour le développement des pays du sud. Il y a quelques jours, j'étais en Seine-Saint-Denis pour inaugurer, avec la ministre ivoirienne de la Recherche et la maire de Bondy, un campus de l'innovation pour la planète. Porté par l'Institut de recherche pour le développement et la ville de Bondy, ce projet favorise les échanges entre un de nos territoires les plus dynamiques, la Seine-Saint-Denis, et plusieurs villes en Afrique.

Il illustre parfaitement le rôle que jouent nos collectivités dans la recherche de solutions concrètes à des problèmes globaux, tels que le changement climatique. La réunion des 1.000 maires pour le climat accueillie par la maire de Paris Anne Hidalgo, en décembre dernier, a été une contribution importante à la COP21 et vous êtes nombreux à répondre aux appels à projets «CLIMAT» du ministère des affaires étrangères.

Je sais également l'attention particulière que les collectivités portent à la jeunesse, à son ouverture au monde et à la mise en oeuvre de projets de coopération sur la formation professionnelle, la citoyenneté, l'accès à la culture etc...

Sur ces sujets, vous pouvez bien sûr compter sur mon ministère mais également sur l'Agence française de développement dont le mandat va être renforcé pour permettre une plus grande coopération avec les collectivités locales.

J'ai évoqué l'Europe, le développement et les enjeux globaux. Je voudrais maintenant aborder un autre aspect : votre action pour renforcer la place de la France dans la mondialisation.

Aujourd'hui, vous vous organisez pour accompagner le développement international des entreprises. Vous agissez pour renforcer l'attractivité économique et le rayonnement culturel des territoires. Vous valorisez la «destination France» pour accueillir des touristes étrangers toujours plus nombreux.

Mon ministère est, comme vous le savez, en charge du développement international. C'est une mobilisation constante pour accompagner nos PME et nos grands groupes qui exportent, pour stimuler l'investissement étranger en France et pour attirer les touristes étrangers.

Je mesure pleinement votre contribution à la croissance et à l'emploi dans notre pays. Nous devons travailler ensemble pour démultiplier l'impact de nos actions respectives. Vous pouvez compter sur les opérateurs de l'État tels que Business France et Atout France pour vous soutenir.

Mesdames et Messieurs les Élus,

Je sais que ce chantier ambitieux de l'internationalisation de votre action implique des défis en termes d'organisation et de moyens. Ces quinze dernières années, la demande de coopération a explosé dans vos domaines d'expertise : urbanisme et transports publics, agriculture, eau et assainissement, gestion des déchets, formation des cadres territoriaux, éducation... Vous avez su y répondre par une professionnalisation de vos équipes et une énergie incroyable qui ont rendu possible le succès de vos projets.

Vous l'avez fait en dégagant des moyens conséquents, tant financiers qu'en termes de ressources humaines. Vous l'avez fait pour promouvoir vos territoires et les entreprises qui en assurent le dynamisme, pour développer des actions de solidarité avec les pays en développement, comme pour construire des partenariats économiques et de recherche dans les pays développés. Aujourd'hui, des contraintes budgétaires sans précédent pèsent sur vous comme sur l'État.

Mais ne nous trompons pas, la coopération internationale ne doit pas être considérée comme la variable d'ajustement pour l'État comme pour les collectivités. Car l'ouverture au monde est un facteur déterminant de notre prospérité à venir, de notre capacité à l'emporter dans la compétition planétaire.

Je suis à cet égard heureux que, malgré l'effort important d'économies budgétaires demandé notamment au ministère des affaires étrangères, le gouvernement ait globalement préservé les crédits de soutien à la coopération décentralisée. Je vous invite à faire de même, à poursuivre cet investissement bénéfique pour le rayonnement international de vos territoires.

L'action extérieure de nos collectivités constitue une force pour notre pays. Les collectivités sont devenues, partout, des acteurs importants des grandes mutations. Leur action est de plus en plus attendue et appréciée dans les enceintes multilatérales. Elle est également plébiscitée par nos concitoyens. Car cette action est complémentaire de celle de l'État. Elle contribue à notre influence et renforce notre développement international. À travers elle, nous portons

également des valeurs de solidarité et d'ouverture qui nous sont chères. Vous pouvez donc compter sur tout mon soutien pour maintenir et renforcer cette action internationale.

À présent, je passe la parole au secrétaire général de la CNCD pour le premier point à notre ordre du jour.

(Applaudissements)

Après l'intervention liminaire du Ministre, reprise ci-dessus *in extenso*, **M. Bertrand FORT, secrétaire général de la C.N.C.D.**, présente les mesures relatives à *l'élargissement de la C.N.C.D.* pour tenir compte en particulier de l'émergence du fait métropolitain, des responsabilités assumées par les opérateurs du ministère des affaires étrangères et du souci des équilibres qui ont toujours présidé à la composition et au fonctionnement de la C.N.C.D., sur une base réellement paritaire.

M. Pierre POUGNAUD, rapporteur général, commente les dispositions envisagées à cet égard, qui devront faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), afin d'ajouter de nouveaux membres avec voix consultative, en sus de l'A.F.D. qui a déjà ce statut et des quatre personnalités qualifiées nommées sur proposition des ministres des affaires étrangères et de l'intérieur. Conformément à l'avis rendu par la Commission permanente de la C.N.C.D. dans sa séance du 24 mai 2016, cela implique l'entrée de *France Urbaine*, avec deux membres titulaires, et des opérateurs que sont *Atout France*, *Business France*, *Expertise France* et *l'Institut français*. En outre, après étude et pour tenir compte des équilibres évoqués par Bertrand FORT, il propose que soient aussi admis à ce titre du côté des opérateurs, *France Volontaires International* et du côté du monde local, *l'Association internationale des Maires francophones (A.I.M.F.)*, *l'Association internationale des Régions francophones (A.I.R.F.)*, montrant ainsi le haut degré de priorité attaché aux enjeux de francophonie, le *Centre national de la Fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.)*, pour tenir compte de l'importance des questions de formation, et le secrétariat (tournant) des *Réseaux régionaux multi-acteurs (R.R.M.A.)*.

(Ces dispositions, qui avaient donné lieu à une note du rapporteur et à un tableau joint à l'ordre du jour, ne faisant l'objet d'aucune observation seront retenues dans le projet de décret)

Après avoir évoqué les délais nécessaires pour mener à bien la procédure requise en matière de décrets en Conseil d'Etat, incluant la consultation des différents ministères intéressés, il termine en rappelant que la plupart des dispositions envisagées dans le cadre du décret pourront être mises en œuvre *par préfiguration*, suivant une tradition bien établie, par consensus, au sein de la C.N.C.D.

En ce qui concerne la désignation d'un *nouveau vice-président de la C.N.C.D.*, **M. Bertrand FORT** informe la Commission qu'il a reçu de l'Association des Maires de France (A.M.F.) la candidature de M. François Rebsamen, maire de Dijon et président du Grand Dijon. **M. François Rebsamen est donc installé en cette qualité** *(applaudissements)*.

M. François REBSAMEN, vice-président de la C.N.C.D., rend d'abord hommage à l'action menée par son prédécesseur dans cette fonction, le président Jean-Paul BACHY. Remerciant les membres de la C.N.C.D. pour leur confiance, il s'attachera à la cause de l'ouverture vers l'extérieur, qui l'a déjà inspiré dans l'exercice de ses responsabilités à Dijon et à la Communauté urbaine. *Promouvoir son territoire, c'est promouvoir son pays*. Il

souhaite donc situer son mandat sous le signe de l'efficacité, de la coordination et de la complémentarité. L'action extérieure des collectivités territoriales représente un enjeu très important comme l'illustrent les chiffres : entre 700 millions et un milliard d'euros toutes actions confondues. Elle progresse chaque jour et monte en puissance. Citant le rapport d'André Laignel qui a suscité de profondes réformes et de nouveaux textes de loi, il conclut en déclarant que nous sommes à la croisée des chemins, avec un nouveau cadre institutionnel et de nouvelles exigences des citoyens. Nous allons agir dans ce sens.

Dans cette perspective, un débat s'ouvre alors sur *l'évolution du cadre de l'A.E.C.T.* :

M. André VIOLA, *président du Conseil départemental de l'Aude, représentant l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.)*, souhaite illustrer cette question au travers d'un exemple, celui de *l'inclusion sociale*. Les départements sont actuellement soumis à trois menaces :

- juridique, avec les incertitudes relatives à leurs compétences,
- politique, face aux exigences des citoyens,
- financière, avec des charges considérablement accrues et des moyens extrêmement contraints.

Pourtant, ils sont un échelon d'expertise à l'international, sous le signe de la réciprocité. Coopérer, c'est aussi trouver des solutions pour nos territoires. Il évoque à ce titre la *localisation des Objectifs du développement durable (O.D.D.)* et l'initiative « *TERRINCLUS* » menée avec l'Agence française de développement (A.P.D.), le Programme des Nations unies pour le Développement (P.N.U.D.) et la D.A.E.C.T. Il cite des départements fortement engagés dans ce type d'actions, l'Aude, la Loire-Atlantique, le Pas-de-Calais, la Savoie, les Yvelines...et insiste pour conclure sur le caractère transversal de ces stratégies.

Mme Yolaine COSTES, *vice-présidente du Conseil régional de la Réunion, présidente de la Commission « Stratégies internationales » de l'Association des Régions de France (A.R.F.)*, remercie tout d'abord la D.A.E.C.T. pour sa collaboration constante et fait un bilan des deux premières réunions de la commission qu'elle anime à l'A.R.F. (dont une à Bruxelles – *note du rapp.*), sous une forme redéfinie et dans un contexte marqué par la fusion des régions et de leurs exécutifs, avec encore le cas particulier des outre-mer qui ont connu des réorganisations spécifiques.

Outre qu'elle consacrera une partie de ses travaux au document « *Diplomatie et Territoires* » préparé par le M.A.E.D.I., elle compte mettre l'accent sur les points suivants :

- Garantir une transversalité de l'international,
- Tenir compte en tout premier lieu des jeunes et de leur volonté d'enrichir leur parcours professionnel par un passage à l'international,
- Associer les diasporas, levier puissant de l'action internationale,
- Mieux tirer parti des fonds européens et investir pour nous imposer sur le marché de la coopération au développement.

Le rôle des collectivités territoriales ne saurait se limiter à celui d'un bailleur de fonds, mais consiste à accompagner, notamment nos entreprises.

Mme COSTES insiste également sur les enjeux de francophonie, sur l'éducation et le sport, réels vecteurs d'influence. Il convient d'arrêter des priorités communes, un calendrier commun, avec nos ambassades et dans le cadre d'une diplomatie démultipliée. Elle souligne enfin l'impact des accords commerciaux internationaux, sujet vital pour les régions ultramarines et spécialement pour la Réunion, souhaitant une implication des collectivités territoriales très en amont dans les négociations.

(Le texte intégral de l'intervention de Mme Costes est donné en annexe au présent compte rendu)

M. Mickaël VALLET, *maire de Marennes-Oléron, représentant de l'Association des Maires de France (A.M.F.)*, rappelle que le fait métropolitain, et le rayonnement des métropoles au-delà même de leur territoire, ne saurait faire oublier la place que tiennent les plus petites collectivités et d'une manière générale l'échelon de la ruralité. Il y a pourtant là un potentiel économique réel et une aptitude à participer au règlement de certaines questions, ainsi actuellement celle de l'accueil des réfugiés. Ces communes ont une approche militante, mais peinent pour des questions de moyens. Or elles en ont la légitimité car ce n'est pas une compétence, mais un moyen d'exercer toutes les compétences. Il faut des moyens en ingénierie quotidienne, en communication. Le soutien du M.A.E.D.I. et spécialement de la D.A.E.C.T. est essentiel pour elles. Il cite l'exemple des appels à projets, avec la subvention « *pour le même prix, ça passe* », car le cofinancement du ministère est une légitimation de ces politiques en milieu rural. Cela permet la programmation des financements, et pas avec des seils inatteignables. Dans la politique internationale, le niveau des petites communes ne doit pas être un angle mort, un angle marginal. Quelle que soit la taille, il y a place pour une approche tous azimuts.

Le Ministre marque son accord en précisant que « comme pour la culture, il y a beaucoup de choses partout » et en établissant le lien entre un projet, une expertise, une valorisation.

M. Jean-Claude DARDELET, *représentant France Urbaine*, se réjouit d'être présent à la C.N.C.D. en préfiguration de l'élargissement de cette Commission et remercie le délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales. Il rappelle que la fusion entre l'A.M.G.V.F. et les Communautés urbaines aboutit à un ensemble représentant 30 millions d'habitants, les 15 métropoles et les 13 agglomérations qui sont les *28 moteurs de l'économie*. Indiquant qu'il sera en binôme avec M. HAUSLANDER, de Clermont-Ferrand, il signale que la Métropole de Toulouse s'est dotée d'une Agence de l'attractivité, travaillant aussi avec le monde de la santé et celui de l'université, cette dernière avec 1000 accords dans 150 pays. On crée ainsi les conditions pour des échanges équilibrés, incluant aussi l'Europe avec un agenda urbain représentant plus de 600 millions d'euros par an. Les métropoles et grandes villes sont un acteur à mettre en résonance avec les autres pôles de la politique extérieure. Il conclut en exprimant encore un grand merci.

M. Roland RIES, *maire de Strasbourg et président de Cités Unies France*, évoque tout d'abord le *tournant essentiel* pris avec la COP 21. Il convient de travailler la main dans la main avec les autorités de l'Etat. Nous sommes à la croisée des chemins, le contexte a radicalement changé, la géopolitique aussi. On ne peut plus faire comme jadis. On s'adapte avec la fusion (de C.U.F. et de l'A.F.C.C.R.E. - *note du rapp.*) pour avoir davantage de poids et d'expériences à diffuser. Cette fusion est bien avancée et doit être effective pour la fin de l'année. Ce qui reste à faire, c'est le projet stratégique. Plus des partenariats que des jumelages, des relations plus équilibrées, pour en finir avec la répartition entre « sachants » et « non sachants ». Complémentarité aussi avec le réseau diplomatique de l'Etat. Le rôle de la nouvelle structure, qui n'a pas encore de nom, est d'abord pédagogique, et aussi de chercher des pistes nouvelles, en synergie avec l'A.F.D., la Caisse des dépôts et consignations... Il se dit confiant, espérant proposer un outil permettant de développer des relations à tous les niveaux, y compris européen et mondial.

Mme Estelle GRELIER, *secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales*, prend le relais du Ministre et donne **la présidence à M. François REBSAMEN**.

M. Jocelyne BOUGEARD, *maire-adjointe de Rennes et vice-présidente de l'A.F.C.C.R.E.*, fait remarquer qu'au moment où les organisations internationales et onusiennes reconnaissent l'action internationale des collectivités territoriales, les citoyens sont tentés de la remettre en doute. Il s'agit bien de réaffirmer nos valeurs, l'autonomie régionale et locale, de valoriser l'apport des autorités locales en faveur des territoires, d'assurer la mobilité des jeunes, de prendre en compte la diversité de nos situations, action que nous poursuivrons avec la fusion. Elle cite les prochaines rencontres d'Arras et de Lille en octobre prochain, rappelle l'importance de la relation franco-allemande et conclut en saluant l'intérêt porté par la d'expertise.

(La parole est alors donnée aux *opérateurs de l'Etat*)

M. Philippe ORLIANGE, *représentant l'Agence française de Développement (A.F.D.)*, déclare qu'il faut ancrer le rôle irréversible des collectivités territoriales en matière d'Objectifs pour le développement durable (O.D.D.) et de climat. C'est un atout majeur qui doit être valorisé et le rapprochement avec la Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.) doit aller dans ce sens, les collectivités territoriales françaises pouvant devenir des *apporteurs de projets*, par leur connaissance des situations locales et toutes leurs connaissances et expertises.

M. Jean-Christophe DONNELIER, *représentant Expertise France*, aborde successivement trois points :

- le rôle actuel de l'expertise et le développement de nouvelles modalités de sa mise en œuvre, dans le cadre de la réforme engagée il y a deux ans,
- le rôle à cet égard des collectivités territoriales, par leurs savoirs et leur connaissance des *viviers d'expertise*,
- les modalités pratiques de la coopération possible, *Expertise France* étant à cet égard un *médiateur et une plate-forme de services*.

Il fait valoir son rôle auprès des bailleurs, par sa présence dans 80 pays pour 600 projets, sa capacité à formuler des offres consortiales et son accès aux marchés de gré-à-gré. Il souligne les enjeux d'influence qui s'y attachent, en suscitant des coopérations administratives durables et des retours en termes de politiques publiques, mais pour cela il faut s'organiser.

M. Lorenzo CORNUAULT, *représentant Business France*, met l'accent sur le parallélisme qui arrive au bon moment avec la réforme régionale. Il rappelle les objectifs qui sont : la croissance, l'emploi et l'investissement, et la présence de cet opérateur – et de la structure qui l'a précédé - en région depuis 8 ans. Il convient donc de faire converger les stratégies des collectivités territoriales et celles de l'Etat, dans une *logique de partage et de coproduction* et partir à la chasse d'investissements, qui sont par nature très mobiles, par des offres puissantes et coordonnées. Il évoque les schémas régionaux de développement économique et d'internationalisation, le marketing territorial et comment travailler en synergie, à partir des filières et dans une réflexion à 360°. Il met l'accent sur l'importance des investissements étrangers, qui portent sur 6 millions d'emplois, 33 % de l'export et 28 % de la recherche et développement. Il faut être *puissants en « in » et en « out »* ! La démarche entreprise dans le 2ème contrat d'objectifs nous rapprochera de plus en plus.

M. Jean-Daniel BALME, *représentant M. Jacques GODFRAIN, président de France Volontaires*, rappelle que cette organisation, qui réunit notamment 5 ministères, 3 régions et C.U.F., est à la fois opérateur du M.A.E.D.I. et membre fondateur de l'Agence du Volontariat international. Présente dans 24 pays, où existent des « Espaces volontariat », elle se situe dans la complémentarité et la subsidiarité avec les collectivités territoriales. Compte tenu de l'importance des difficultés en matière d'emploi, il convient de prendre des initiatives

engagées sur une durée variable, s'appuyant sur une expertise formative et citoyenne. Il s'agit d'un excellent outil de renforcement des partenariats, qui concourt à l'ouverture au monde et à l'autonomie des volontaires. Il fait référence à l'Appel à projets « Jeunesse 2 » de la D.A.E.C.T., rappelant que le volontariat est encouragé par l'O.N.U. et l'Union européenne, et aussi qu'il rencontre un bon degré de consensus en France. Une récente évaluation fait ressortir des évolutions positives et la nécessité de disposer de nouveaux leviers, pour pallier l'inégal accès des jeunes, traiter les problèmes des jeunes à moindres opportunités, valoriser dans le territoire d'origine, assurer plus de réciprocité.

M. Jean ROATTA, *maire-adjoint de Marseille, représentant de l'Association des Maires de France (A.M.F.)*, après avoir félicité François REBSAMEN pour sa désignation comme vice-président, et rappelé que 6 millions de Français vivaient dans les petites communes, en vient à l'expérience de Marseille depuis deux ans où il est en charge des relations internationales. Prenant pour devise « *aide-toi, le Gouvernement t'aidera !* », il s'agit de faire du gagnant-gagnant au service des collectivités territoriales. La ville de Marseille, le département, la métropole et la région parlent désormais d'une seule voix. Plus d'actions parallèles, plus d'autosatisfaction d'un niveau de collectivité par rapport aux autres. Il évoque les missions conjointes à Londres, à Alger et le travail sur la Méditerranée. Il y maintenant un agenda permanent et Marseille travaille avec Paris sur les J.O. 2024.

*

Mme Estelle GRELIER, *secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales*, introduit le débat sur le document « *Diplomatie et Territoires* », donnant la parole au délégué.

M. Bertrand FORT rappelle qu'il aurait appartenu tout naturellement à M. Christian MASSET, secrétaire général du ministère des affaires étrangères et du développement international, de présenter l'état actuel de cette importante démarche, lancée dans la concertation, mais celui-ci étant retenu par une réunion sur les conséquences du *Brexit*, il lui paraît utile avant d'ouvrir les discussions de rappeler dans quel cadre cette approche se situe. Cela fait suite à un travail de rénovation des outils d'accompagnement et comporte une réflexion d'analyse et de prospective, qui va bien au-delà de la coopération décentralisée et même de l'action extérieure des collectivités territoriales. Cela se fait dans des délais très court, mais devrait se conclure pour la deuxième séance plénière de la C.N.C.D. en novembre 2016. Le Secrétaire général recevra les opérateurs le 7 pour intégrer leurs contributions, observations et les amendements qui pourront venir des membres de la C.N.C.D. d'ici le 10 septembre.

Après une remarque approbative de M. ROATTA et des précisions de Bertrand FORT, faisant valoir que la partie réservée aux propositions avait été volontairement limitée au niveau des têtes de chapitre, pour permettre les apports des élus et de leurs associations, Mme COSTES a rappelé qu'elle en fera état lors de la réunion de ce même 4 juillet après-midi à la commission qu'elle préside à l'A.R.F., que cette approche lui semblait très intéressante et qu'il faudra consacrer une partie aux *freins* à l'action internationale des collectivités territoriales, que sont notamment les visas, mais aussi dans le contexte des outre-mer, les accords commerciaux et les normes sanitaires et phytosanitaires.

M. VIOLA souligne que peu de temps a été laissé, mais que c'est un bon début. L'A.D.F. elle-même fait une étude sur les actions menées par ses adhérents, rappelant que les réflexions à l'échelon départemental ou métropolitain ne doivent pas faire oublier le niveau « NUTS 3 » au sens de la terminologie communautaire, et le besoin d'appui de la part de la D.A.E.C.T.

pour mobiliser les fonds européens, souhaitant aussi que se poursuive le travail avec F3E dans des ateliers dédiés au suivi, à l'accompagnement des projets lauréats et à l'évaluation.

Dans le contexte développé par l'A.D.F., **la Ministre** tient à dissiper le malentendu qui s'était fait jour suite à une récente réponse ministérielle (question écrite n° 08444 de Mme Frédérique Espagnac, Sénat - *note du rapp.*). « *Faute avouée étant à moitié pardonnée* », elle réaffirme, après étude de la D.G.C.L., **l'interprétation précédemment donnée lors de la C.N.C.D. de fin juin 2015, selon laquelle la nouvelle répartition des attributions en droit interne résultant de la loi NOTRe et la suppression pour certains niveaux de la clause générale de compétence ne sauraient empêcher toutes les catégories de collectivités (ainsi les régions, les départements...) de poursuivre ou d'entreprendre des actions à l'international, même en dehors des sphères de compétence exclusive ou partagée qui leur sont assignées par la loi.**

(Mme BOUGEARD, A.F.C.C.R.E., indique ne pas avoir reçu le document « *Diplomatie et Territoires* ». Il y sera remédié.)

M. Jacques AUXIETTE, *personnalité qualifiée et co-président du Comité conjoint Franco-Chinois pour la coopération décentralisée*, déclare qu'il s'agit d'un document tout à fait intéressant, qui a en particulier le mérite d'aborder la question de l'*acceptabilité*. Il souhaite que dès l'introduction soit réaffirmée la nécessité de donner du sens et que les collectivités sont porteuses de valeurs, et que dans le cadre d'une compétence qu'il voudrait obligatoire, un manifeste le rappelle et qu'il y ait une intensification des « formations à la mondialisation ».

Mme Marie-Odile TAVERNIER, *représentante de l'A.M.F.*, souligne elle-aussi l'importance de la démarche, et le rôle central des R.R.M.A., qui sont un « bras armé » et dont l'expertise qu'ils ont acquise doit être préservée dans le cadre des fusions de régions et dûment valorisée.

M. Bertrand FORT confirme que cet aspect a bien été pris en compte et que les R.R.M.A. seront, par l'intermédiaire de leur secrétariat "tournant" annuel, représentés au sein même de la C.N.C.D.

M. Guillaume CROS, *vice-président de la région Occitanie, représentant l'Association des Régions de France (A.R.F.)*, souligne lui aussi le rôle des réseaux et la nécessité d'y intégrer les acteurs économiques.

*

M. Bertrand FORT fait le point sur les **Activités du Comité économique et des groupes de travail de la C.N.C.D.**

Après avoir annoncé le redémarrage prochain des activités du *Comité économique*, et de ses auditions, très appréciées, provisoirement suspendues faute de moyens humains, le délégué a souligné le bon fonctionnement du « chantier » *Tourisme et coopération décentralisée*, animé par M. Pierre SCHAPIRA. En ce qui concerne le « chantier » *Numérique*, il est en attente d'un(e) élu(e) qui accepte de la présider, conformément aux usages de la C.N.C.D.

Il poursuit par **le bilan et les perspectives des appels à projets (A.A.P.)**, s'appuyant sur les résultats 2015, très encourageants. Il donne des explications détaillées relatives aux A.A.P. triennaux (biennaux pour les régions), à l'A.A.P. « *Climat* » et aux programmes « *Jeunesse et formation professionnelle* », ainsi que sur les mécanismes bilatéraux, insistant sur la

dimension évaluation et suivi, la mutualisation et le fort effet de levier qui s'attache à ces financements partenariaux.

*

(Débat sur les enjeux globaux)

Mme Anne-Marie DESCÔTES, *Directrice générale*, souhaite concentrer son propos sur quelques points essentiels. Pour cette première séance depuis l'Accord de Paris de décembre 2015, elle tient à saluer l'implication des élus et des collectivités territoriales. C'est une *victoire collective* et un exemple à suivre pour d'autres négociations. Cela a été bien ressenti et a permis d'atteindre un accord de cette qualité. C'est encore plus important, comme l'a souligné le Président de la République, dans cette phase de mise en œuvre. La mobilisation doit se poursuivre et s'intensifier.

La directrice générale évoque et commente le changement de nom de la D.G.M., qui garde son sigle mais met en évidence l'importance des questions culturelles et éducatives dans l'action internationale. Elle a la charge du pilotage en matières d'enjeux globaux et de grandes politiques sectorielles. En cohérence avec le nouvel agenda du développement, elle s'est dotée d'une direction du développement durable, mais bien entendu la mise en œuvre est assurée par les opérateurs, la D.G.M. assurant la « tutelle métiers » de l'A.F.D. et d'Expertise France. Parmi les sujets d'actualité et d'importance, elle évoque *Medcop Climat* des 18 et 19 juillet, Tanger faisant ainsi suite à Marseille. Le rendez-vous suivant sera, en perspective de la COP 22, « *Climate Change* » à Nantes les 26 et 28 septembre, avant la grande rencontre d'Habitat 3 à Quito dont nous avons la coprésidence. Elle mettra en évidence le lien entre climat et développement urbain et fera donc place aux collectivités territoriales, qui doivent être reconnues non seulement comme *légitimes*, mais aussi comme *compétentes*. On pourra s'appuyer sur notre expérience des « villes durables », qui est aussi un vecteur privilégié de diplomatie économique, comme l'est la plate-forme *Vivapolis*. C'est aussi l'occasion, dans le sens de la remarque de M. Auxiette, de montrer que la ville est un espace de construction de valeurs.

Elle conclut en faisant appel à la notion d'*approche intégrée des territoires*, évoquant à cet égard le Pacte « *Politique alimentaire* » de Milan, qui rassemble 120 signataires, les systèmes inclusifs, avec des formules diversifiées, abordables pour tous. Elle assure pour finir la C.N.C.D. de son total soutien.

M. Julien ALLAIRE, *Délégué général de CODATU*, rappelle son objectif de promotion de la mobilité urbaine durable dans les pays en développement et émergents. Il évoque le travail accompli avec le groupement des autorités organisatrices de transport (projet « *Mobile Society* ») et avec les Allemands de G.I.Z. Il ya eu 26 millions d'euros engagés sur les Plans de développement urbain (P.D.U.) dans le cadre du *Global Climate Agenda*, les transports représentant un quart des émissions de gaz à effet de serre alors que l'on peut développer des stratégies sobres en carbone, améliorer la qualité de l'air et la mortalité routière (1,3 millions de morts chaque année, plus que les conflits armés). Il conclut en souhaitant l'instauration d'un « 1 % transport ».

M. Jean ROATTA pose une question à Mme DESCÔTES sur les effets de la démographie en Méditerranée et en Afrique, estimant que ce facteur n'est pas assez pris en compte.

Mme Anne-Marie DESCÔTES fait remarquer que cela a été vu dans le cadre des travaux du G 7 et du G 20, et que l'on travaille là-dessus dans un consortium basé à Montpellier. Cela passe aussi bien sûr par l'éducation et la santé, le rôle des femmes et l'éducation des filles. La COP 23 ne devant pas avoir lieu en Méditerranée, la MEDCOP gardera donc un sens tout particulier à cet égard.

*

M. Pierre POUGNAUD, *rapporteur général*, présente le **calendrier des Assises pour le second semestre 2016**. Après s'être référé aux propos tenus en début de séance sur les avantages de disposer d'un *calendrier commun* et avoir rappelé l'intérêt de ce type de rencontres comme la nécessité d'en éviter la banalisation, il a noté le succès des Assises franco-algériennes, les 25 et 26 mai à Alger, attendues depuis dix ans, et annoncé les assises souhaitées :

- franco-vietnamiennes (10èmes Assises), 11-16 septembre, Can-Tho,
- franco-ivoiriennes (Forum économique), 28-29 septembre, Toulouse,
- franco-japonaises, 5-6 octobre, Tours,
- franco-chinoises, 26-28 octobre, Chengdu,
- franco-bénoises, 7-9 novembre, à *confirmer*,
- franco-arméniennes, 1 et 2 décembre, Erevan,
- franco-marocaines, 8 et 9 décembre, Marrakech.

(Ce calendrier d'assises bilatérales est entériné par la C.N.C.D.)

En l'absence de questions diverses, **LA MINISTRE** conclut en revenant sur la réforme territoriale, sur les renforcements de capacités et une articulation nouvelle entre les différentes catégories de collectivités, concrétisée par les SRADDET et les SRDEII, dont une partie sera prescriptive, en n'oubliant pas les plus petites communes et les jumelages qui fonctionnent bien. Evoquant le Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) des 7-9 décembre, elle met l'accent sur l'innovation et l'enjeu de l'ouverture des données publiques (« *ouvrir en protégeant* »). Elle félicite le vice-président REBSAMEN et remercie les membres de la C.N.C.D. de leur engagement.

(clôture de la session à 12 h 15)

**Discours de Mme Yolaine COSTES, Présidente de la Commission Stratégies
internationales.**
(Texte intégral)

Monsieur le ministre,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et Messieurs membres de la CNCD,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je m'exprime devant vous ce matin à l'occasion de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée, un rendez-vous annuel devenu incontournable de l'action extérieure française, notamment au travers de la diplomatie démultipliée.

Je tiens à vous remercier Monsieur le Ministre pour la collaboration constante et constructive que l'équipe de la DAECT entretient avec l'ARF au service d'intérêts communs.

La diplomatie des Régions françaises dite aussi diplomatie «de proximité» ou «démultipliée» est une réalité.

Les Régions œuvrent en effet depuis fort longtemps aux quatre coins du monde, pour tisser des liens à l'international dans un esprit de solidarité, de partage d'expériences ou d'échanges réciproques.

Depuis quelques mois maintenant, je conduis les réflexions de la Commission « Stratégies Internationales » au sein de l'ARF, et je veux ici, saluer la qualité des travaux menés par mes prédécesseurs et l'investissement des nouvelles Régions sur ce sujet.

La coopération constitue aujourd'hui un élément central de la présence française à l'étranger et, plus largement, contribue au rayonnement de la France.

Sa diversité et sa densité témoignent d'un engagement sans faille de nos collectivités, d'une forme moderne et pragmatique d'influence grâce à un réservoir d'actions à l'international qui se doivent d'allier exemplarité et efficience.

La Commission que j'ai l'honneur de présider à l'ARF s'engage, de façon résolue, à accompagner les Régions pour faire de leurs stratégies à l'international, un vecteur de développement et de rayonnement.

Je ne peux passer sous silence que je suis une élue réunionnaise et que l'action à l'international vue de l'océan Indien - dans une approche Sud-Sud -, n'est pas une option, mais une évidence, une chance pour nos populations.

L'avenir de La Réunion, Région française et européenne, isolée dans l'hémisphère Sud, passe incontestablement par une ouverture vers nos voisins de l'Océan Indien et, plus généralement, par une ouverture au monde. Nous en sommes convaincus.

La Commission « Stratégies Internationales » de l'ARF s'est réunie à deux reprises au cours de ce premier semestre 2016, l'occasion de l'écoute et du dialogue de l'ensemble des Régions dont certaines d'entre elles connaissent des évolutions sans précédent : fusion/restructuration territoriale en métropole ou fusion statutaire en outre-mer, et je pense ici, à nos amis guyanais et martiniquais.

En dépit d'un agenda capté par ces grands bouleversements, je fais le constat d'une très grande variété d'actions à l'international, d'une profusion d'outils et de réseaux, mais surtout, d'un engagement politique décisif de tous les exécutifs pour maintenir et conforter des actions qui soient audibles par les citoyens, en cette période de crises multiples et d'austérité budgétaire.

Certaines Régions se posent la question de l'évaluation et de la pertinence de telle ou telle action et c'est bien légitime mais nous avons la responsabilité, pour nos populations, de jouer pleinement notre partition, de le faire en partenariat avec l'Etat, sur la base d'une coordination qu'il nous faut encore approfondir pour plus d'efficacité, de visibilité et de crédibilité.

La mondialisation et la globalisation des échanges se jouent à nos portes. Les Régions françaises se veulent résolument actrices sur le terrain, et non pas spectatrices passives des évolutions planétaires.

C'est précisément notre réactivité et notre capacité collective à nous adapter rapidement aux défis qui se posent à l'horizon 2020/2030, qui constituent une réelle valeur ajoutée : la paix et la stabilité, le changement climatique, la démographie, le développement durable, l'attractivité territoriale représentent autant d'enjeux pour lesquelles les Régions se mobilisent à l'international.

La commission que je préside au sein de l'ARF dédiera une partie de ses prochains travaux à l'étude du projet de rapport « Diplomatie et Territoires » ouvert à consultation, pour lequel l'ARF produira un avis pour la prochaine CNCD.

Mesdames et Messieurs,

Parmi les priorités immédiates que nous portons et qui sont au cœur de nos mandats nous retiendrons la nécessité de :

→ lier l'élaboration des SRDEII à l'action extérieure des collectivités territoriales. Les lois MAPTAM et NOTRe nous ouvrent de nouvelles opportunités qu'il nous appartient de saisir pour renforcer notre action à l'international et garantir une transversalité de l'international dans les politiques publiques que nous déclinons ;

→ Nous retiendrons aussi la nécessité d'appuyer et de diversifier la mobilité internationale des jeunes. En effet, permettre à nos jeunes d'enrichir leurs projets professionnels et personnels à l'étranger, reste une priorité. Nos jeunes sont certainement nos meilleurs ambassadeurs.... ;

→ Faciliter la mise en réseau des acteurs et s'appuyer sur les diasporas comme puissant levier et relai des actions de coopération fait aussi partie de nos priorités ;

→ Tout comme il nous paraît nécessaire de nous organiser pour mieux capter tous ces fonds (en particulier européens) disponibles à l'international au titre de la politique de développement : il nous faut investir pour nous imposer sur le marché de la coopération au développement, pour nous approprier les procédures afin que les collectivités françaises tirent mieux leur épingle du jeu ;

→ Notre positionnement ne saurait se limiter à celui d'un bailleur de fonds. Un changement de paradigme s'opère et une tendance se confirme nettement visant la conquête de nouveaux marchés. Car notre développement économique passe aussi par la recherche de débouchés à l'international, par un accompagnement approprié de nos entreprises ;

→ Enfin, parce que la Francophonie joue un rôle de premier plan, de dialogue et d'influence à l'échelle planétaire, l'action des collectivités régionales s'inscrit résolument comme vecteur de diffusion de langue française. C'est pourquoi nous nous mobiliserons à l'occasion du prochain Sommet de l'OIF qui devrait se tenir d'ici la fin de l'année à Madagascar.

Toutefois, qu'il s'agisse d'accompagner nos jeunes dans leurs parcours de mobilité par l'éducation et le sport, de soutenir nos entreprises et nos chercheurs pour accroître les échanges, d'augmenter notre attractivité territoriale par la valorisation de nos atouts et l'exportation de nos savoir-faire, nous nous employons aussi à tirer les premiers enseignements du cadre dans lequel nous évoluons.

Si les élus se mobilisent et concourent par leurs actions à tirer pleinement parti de l'expertise locale, à faire progresser les normes sociales et environnementales, à diffuser l'apprentissage de la langue française par la formation/la culture/le sport, il n'en demeure pas moins que de nombreuses améliorations restent possible :

→ pour éviter la dispersion de nos efforts : il nous faut arrêter ensemble des priorités communes, qu'elles soient thématiques ou géographiques, dans un calendrier conjoint;

→ valoriser au mieux les actions à l'international dans un cadre partenarial lisible et le plus sécurisé possible ;

→ encourager les synergies entre les actions des collectivités et les apports des ambassades françaises et donner ainsi un vrai sens à la diplomatie territoriale ou démultipliée ;

→ Nous devons aussi renforcer l'efficacité des coopérations dans un esprit de réciprocité et mettre un terme aux obstacles qui empêchent de libérer tout le potentiel de nos territoires ;

Sur ce sujet très sensible, je crois que nous avons tous à gagner à ouvrir un dialogue le plus transparent possible, associant également nos entreprises et la société civile organisée pour mieux défendre nos intérêts commerciaux et préserver nos emplois.

Je suis personnellement convaincue que c'est en prenant en compte toutes ces dimensions, que nos territoires seront collectivement « terre de succès et de dynamisme » au service de l'action de la France et de son rayonnement.

Les exécutifs régionaux œuvrent avec pragmatisme et plaident pour une réelle diplomatie territoriale, qui soit à la hauteur des enjeux.

Sur tous ces points, notre volonté est clairement posée.

Mais cette volonté politique forte doit pouvoir, en franco-français, s'accompagner de l'approfondissement du partenariat entre l'Etat et l'ARF.

Je vous remercie de votre attention.